

Contenus du domaine 2: Enseigner et apprendre	
Aspect 2.1	Orientation vers les résultats et les standards
Critère d'évaluation	Explications et remarques
<p>2.1.3.1 Les curricula des matières de l'école mettent en application de manière efficace les obligations du référentiel de compétences/des objectifs de développement par rapport à la situation spécifique de l'école.</p>	<p>Une bonne qualité des curricula des matières de l'école est reflétée par leurs liens avec les référentiels de compétences ainsi qu'avec des aspects du projet scolaire relatifs à l'enseignement.. Ils doivent également contenir des accords didactiques méthodologiques ainsi que des données claires et obligatoires par rapport à la vérification du succès d'apprentissage, à l'évaluation des performances et du retour/feedback pour ces dernières.. Les curricula sont conçus de façon à être orientés vers les compétences et laissent des espaces libres permettant la flexibilité pour le maniement de potentiels individuels et des niveaux d'apprentissage ainsi que des possibilités de participation des élèves. Au cas où des élèves sont enseignés avec des objectifs différenciés, cela figure dans les curricula concernés. L'école reçoit un retour par rapport aux mesures reprises dans ses curricula concernant les données obligatoires des référentiels de compétence/objectifs de développement resp. de la situation de l'école(p.ex. projets de cours, lieux d'apprentissage, partenaire de coopération. écoles partenaires, apprentissage en commun, apprentissage avec objectif différencié (cf. grille d'évaluation de l'équipe d'Evaluation Externe et de l'Inspection scolaire)</p>
<p>2.1.3.2 L'école assure l'application des curricula internes disponibles.</p>	<p>L'école reçoit un retour par rapport à la systématique de la communication pédagogique en toute responsabilité et ce par le biais des curricula de l'école et à la vérification de la mise en pratique de ceux-ci. Cette garantie est donnée par exemple lorsque des réflexions à ce propos ont lieu en équipe, lors de réunions d'enseignants et de conférences et resp.par des ajustements dans la façon de donner cours ou de formulations dans les curricula en conséquence. .</p>
<p>2.1.4.1 L'école a fixé dans son projet scolaire des objectifs, des priorités et des formes d'organisation pour son travail pédagogique.</p>	<p>Le projet scolaire constitue la base du travail pédagogique quotidien et l'instrument central de contrôle du développement scolaire. Dans ce critère ainsi que dans le suivant, le projet scolaire est pris en compte comme base du travail pédagogique quotidien. Le projet scolaire en tant qu'instrument de contrôle pour le développement scolaire sera repris sous l'aspect .6..</p> <p>Une bonne qualité est reflétée par la fixation des objectifs, des priorités et des formes d'organisation du travail pédagogique et éducatif de l'école dans son projet scolaire. . Ceci a lieu en tenant compte des conditions générales de l'école ainsi que des conditions par rapport à l'entourage scolaire et des offres extra-scolaires pour une vaste promotion de tous les élèves.</p> <p>L'école reçoit un retour quant à la cohérence des objectifs documentés, des priorités et des formes d'organisation de son travail pédagogique. en interaction avec les contenus du projet scolaire. Une cohérence est donnée lorsque les objectifs, priorités et formes d'organisation sont en relation par rapport à leurs contenus resp. lorsqu'ils sont reliés logiquement et adaptés aux autres contenus du projet scolaire..</p>
<p>2.1.4.2 L'école a fixé dans son projet scolaire des objectifs, des</p>	<p>La mise en pratique des objectifs, priorités et formes d'organisation est évidente lors de séquences de cours et d'activités extra-scolaires.</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport aux mesures prises pour mettre en oeuvre les objectifs, les priorités et les formes d'organiser son travail pédagogique et de leur vérification, particulièrement à l'égard des processus d'enseignement.</p>

priorités et des formes d'organisation pour son travail pédagogique.

Contenus du domaine 2: Enseigner et apprendre	
Aspect 2.2	Orientation vers les compétences
Critère d'évaluation	Explications et remarques
<p>2.2.1.1 L'école encourage et promeut les compétences personnelles et sociales.</p>	<p>Les offres d'apprentissage extra-scolaires sont planifiées et mises en application sur base de leurs objectifs et des compétences à acquérir. L'orientation vers les compétences dans sa complexité comprend l'attitude des enseignants et du personnel enseignant supplémentaire tout comme des décisions de planing didactiques ainsi que la mise en pratique d'offres d'apprentissage pendant et en dehors des cours.</p> <p>Une bonne qualité est garantie à partir du moment où l'école vise une promotion complète des compétences des élèves. Dans cette optique l'école offre systématiquement aux élèves des situations d'apprentissage appropriées. Une promotion complète des compétences comprend la promotion de compétences aussi bien spécifiques aux matières que transversalement. La transmission de compétences transversales a lieu en interaction avec la transmission de compétences disciplinaires. La transmission de compétences disciplinaires ne peut être prise en vue par les procédés et méthodes de l'Evaluation Externe. C'est pour cette raison que l'accent est mis sur les compétences transversales.</p> <p>L'école promeut les compétences personnelles et sociales des élèves (p.ex. l'aptitude à prendre des responsabilités, à régler des conflits, à travailler en équipes, à la tolérance). Dans cette optique l'école dispose de stratégies appropriées (p.ex. par la transmission de savoir, la possibilité de faire des expériences personnelles et des réflexions, une entente sur des objectifs éducatifs, culture de retour/feedback.)</p> <p>Dans ce critère d'évaluation l'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle elle promeut les compétences sociales et personnelles dans le cadre de son orientation vers les compétences et met en œuvre des situations adéquates pendant les cours et en dehors de ceux-ci.</p>
<p>2.2.1.2 L'école encourage et promeut les compétences en matières d'apprentissage, de méthodes et de médias.</p>	<p>L'école promeut des compétences diversifiées en matière d'apprentissage, de méthodes et de compétences médiatiques des élèves. (p.ex. des stratégies métacognitives, le raisonnement anticipatif, manipulation de médias numériques et non numériques), en offrant aux élèves systématiquement des situations d'apprentissage appropriées. L'école dispose de stratégies adéquates dans ce contexte.</p> <p>Dans ce critère d'évaluation l'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle elle promeut, dans le cadre de son orientation vers les compétences, les compétences en matière d'apprentissage et de médias et met en pratique des situations d'enseignement et d'apprentissage adéquates.</p>
<p><i>L'aspect „orientation vers les compétences“ comprend également ces critères, qui sont principalement observés et évalués dans le cadre des observations de cours (cf. Enseignement</i></p>	

<p>2.2.2.1 Les processus d'apprentissage sont conçus de façon à stimuler et activer le processus cognitif.*</p>	<p><i>Des processus d'enseignement stimulants et activants la cognition incitent les élèves à aborder de façon active des contenus et des procédés. Ils sont également marqués par le fait que les élèves comprennent l'importance et le sens de l'apprentissage et par un maniement discursif de leurs pensées et concepts. L'éventail des situations de départ est reconnu et pris en compte et différents accès et pistes de solutions sont possibles.</i></p> <p><i>Un maniement discursif est garanti à partir du moment où les élèves sont incités à mettre en relation et à discuter leurs pensées et concepts, ainsi qu'en reprenant les erreurs de façon constructive pour la suite du cours. L'on motive les élèves à apprendre et à se pencher intensivement sur les contenus. La confiance en soi de chaque élève est fortifiée et l'on promeut l'apprentissage autonome avec des attentes réalistes concernant la résolution de situations inconnues ou difficile (attentes d'auto-efficacité).</i></p> <p><i>Dans le cadre des résultats obtenus lors des observations de cours l'école reçoit un retour, à quel niveau sont pris en considération les centres d'intérêts des élèves, les phases de développement et d'essai, le maniement constructif des erreurs ainsi que la continuité..</i></p>
<p>2.2.3.1 L'emploi de médias est adéquat pour soutenir l'acquisition de compétences chez les élèves.</p>	<p><i>L'école reçoit un retour dans le cadre des résultats obtenus lors des observations de cours par rapport à l'utilisation fonctionnelle et efficace de différents médias numériques et autres, dans le but de promouvoir les compétences des élèves et par rapport à la disponibilité de sources d'informations diverses et des possibilités de recherches pour les élèves.</i></p>
<p>2.2.3.2 L'aménagement de l'environnement d'apprentissage est approprié pour soutenir l'acquisition de compétences chez les élèves.</p>	<p><i>Le cadres d'apprentissage sont adaptés aux contenus, démarches et objectifs divers.</i></p> <p><i>Dans le cadre des résultats obtenus lors des observation des cours, l'Évaluation Externe donne un retour par rapport à l'existence visible d'un rapport entre le contenu du travail pédagogique et l'aménagement de l'environnement d'apprentissage.</i></p>
<p>2.2.4.1. L'aménagement des arrangements d'apprentissage est orienté vers</p>	<p><i>Les objectifs à long terme des arrangements d'apprentissage sont l'apprentissage autonome et l'autorégulation des élèves..¹</i></p> <p><i>Dans des arrangements qui visent l'apprentissage autonome, les élèves arrangent eux-même leurs processus d'apprentissage. L'hétérogénéité des élèves est prise en considération. Selon leurs moyens ils reçoivent des possibilités appropriées d'apprentissage coopératif et autonome et sont guidés progressivement vers l'apprentissage autonome.</i></p> <p><i>Ils développent la compétence de faire des choix parmi le matériel, les formes sociales et les pistes d'apprentissage (méthodes, stratégies) et de parvenir à des résultats.</i></p>

¹ Dans ce critère l'accent est mis sur l'apprentissage autonome en tant que stade préliminaire pour l'apprentissage auto-régularisé.

<p><i>l'apprentis- sage auto- nome.</i></p>	<p><i>Compte tenu des compétences différentes d'un élève à l'autre, un degré d'apprentissage autonome différent peut être justifié</i></p> <p><i>Dans le cadre des résultats obtenus lors des observations de cours, l'école reçoit un retour sur la possibilité des élèves d'entrer en réflexion par rapport à leurs démarches et leurs résultats, d'obtenir des feedbacks lors de processus d'apprentissage, la possibilité de décider de la façon de procéder dans des processus de travail.</i></p>
---	---

Contenus du domaine 2: Enseigner et apprendre	
Aspect 2.3	Offre d'apprentissage et éducatif
Critère d'évaluation	Explications et remarques
<p>2.3.1.1 L'école offre un choix différencié de cours</p>	<p>Un choix varié dans les options d'enseignement, adapté aux prérequis des élèves offre à ceux-ci des possibilités d'apprentissage et d'expériences diversifiées (p.ex. dans un domaine artistique, linguistique ou médiatique, par un échange d'élèves ou par l'acquisition de certificats linguistiques ect.).</p> <p>Lors de la planification et de l'aménagement de son offre de cours, l'école tient compte de sa situation spécifique, p.ex. de la population des élèves ou de la possibilité de coopérer avec d'autres institutions. Dans l'optique d'une offre de cours différenciée, l'école met à la disposition des élèves un enseignement spécifique aux branches, trans- et multidisciplinaire, permettant aux élèves de se constituer un profil individuel.,</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle chaque élève, avec son besoin d'apprentissage et de soutien pédagogique ainsi que de son potentiel bien spécifiques, obtient des offres de cours appropriées.</p>

Contenus du domaine 2: Enseigner et apprendre	
Aspect 2.4	Vérification du succès d'apprentissage et évaluation des performances
Critère d'évaluation	Explications et remarques
<p>2.4.1.1 Les principes de vérification du succès d'apprentissage et de l'évaluation des performances correspondent aux directives quant aux contenus et à la forme.</p>	<p>Une bonne qualité des principes de vérification de réussite d'apprentissage et d'évaluation des performances est garantie à partir du moment où ceux-ci correspondent aux directives des référentiels de compétences dont il a été convenu et qui sont mis en pratique dans et entre les différentes équipes d'enseignants, tout en faisant partie intégrante des curricula de matières de l'école. Différentes formes de vérification sont mises en oeuvre, en sorte que toute l'éventail des compétences à développer est repris</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle elle a fixé des procédés et des critères pour la vérification du succès d'apprentissage et l'évaluation des performances.</p>
<p>2.4.1.2 L'école rend transparents pour tous les acteurs les procédés et critères fixés pour la vérification du succès d'apprentissage et l'évaluation des performances.</p>	<p>L'école reçoit un retour par rapport à ses moyens de communiquer ainsi que par rapport à la mesure dans laquelle tous les acteurs connaissent les procédés et critères de la vérification du succès d'apprentissage et de l'évaluation des performances.</p>
<p>2.4.1.3 L'école assure que les procédés et critères utilisés pour la vérification du succès d'apprentissage et l'évaluation des performances soient respectés.</p>	<p>L'école reçoit un retour par rapport aux moyens dont elle dispose pour assurer la mise en oeuvre de ses conventions prises par rapport à la vérification du succès d'apprentissage et de l'évaluation des performances (p.ex. planification en commun par des équipes d'enseignants, présentation de tests auprès de la direction, conférences de branches,...).</p>
<p>2.4.2.1 Les enseignants (**) saisissent systématiquement</p>	<p>Dans le cadre du relevé des niveaux d'apprentissage, les compétences/le savoir actuelles/actuel des élèves sont déterminés. Le relevé du développement de l'apprentissage se rapporte à la détermination de la progression et du chemin de l'apprentissage des élèves. L'évaluation des performances dans les cours à objectifs identiques ainsi que dans le cadre de l'enseignement à objectif différé a lieu sous une forme orientée vers le potentiel et non discriminatoire, c'est-à-dire que l'on relèvera les points forts des élèves et évitera des propos négatifs. Une bonne qualité est garantie à partir du moment où sont <u>relevés aussi bien</u> les niveaux d'apprentissage que les progrès..</p>

<p>ment le niveau et le développement d'apprentissage des élèves.</p>	<p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle elle a ancré les relevés de niveaux d'apprentissages <u>et</u> les progrès (c'est-à-dire qu'ils ont lieu indépendamment de l'enseignant et de façon régulière).</p>
<p>2.4.2.2 Les enseignants utilisent les résultats des vérifications du succès d'apprentissage pour développer leurs cours.</p>	<p>Dans le contexte de ce critère l'enseignant utilise des résultats du succès d'apprentissages pour développer son cours. Ces résultats sont utilisés systématiquement pour vérifier les objectifs et les méthodes du cours. Si l'enseignant constate que les objectifs ou méthodes de son cours ne mènent pas au développement des compétences que l'on vise chez les élèves, il adapte son cours en conséquence. .</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle les réflexions sur les résultats de vérifications du succès d'apprentissage, sur l'utilisation des résultats de vérification des objectifs et des méthodes de cours sont ancrées (c'est-à-dire que ceci a lieu régulièrement chez tous les enseignants).</p>

Contenus du domaine 2: Enseigner et apprendre	
Aspect 2.5	Feedack et conseil
Critère d'évaluation	Explications et remarques
<p>2.5.1.1 Les commentaires par rapport au développement d'apprentissage et des performances sont systématiquement intégrés dans des processus de feedback.</p>	<p>Ce critère d'évaluation se situe dans le contexte général du retour et du conseil. Par retour l'on entend un processus constructif, dans lequel les élèves sont systématiquement et continuellement informés du niveau théorique et réel de leurs performances et de leur processus d'apprentissage. Les corrections et commentaires donnent des indications pour l'apprentissage ultérieur. Chaque élève reçoit des informations importantes sur son apprentissage et son développement de capacités personnelles et sociales, et ce de manière compréhensible et valorisante.</p> <p>Il est fondamental que les enseignants s'échangent sur le développement des élèves.</p> <p>Différentes sources d'informations font partie du feedback, comme par exemple des observations de processus d'apprentissage, des vérifications de succès d'apprentissage, des relevés de niveau d'apprentissage, des portefeuilles, des journeaux d'apprentissage et les retours des enseignants par rapport à l'auto-évaluation des élèves. .</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle les élèves obtiennent des informations compréhensibles et valorisantes concernant leur niveau d'apprentissage et sont guidés pour utiliser ces informations dans leurs processus respectifs d'apprentissage. Le retour se rapporte à l'échange systématique entre les enseignants concernant le développement des élèves</p>
<p>2.5.2.1 L'école utilise le feedback d'élèves pour améliorer les processus d'enseignement et d'apprentissage.</p>	<p>Il s'agit ici d'un retour systématique que les élèves donnent aux enseignants.</p> <p>Dans le but d'améliorer le cours, les élèves obtiennent régulièrement la possibilité de donner un retour par rapport à celui-ci ainsi que par rapport à leurs propres processus, difficultés et progrès dans leur apprentissage, et ceci en toute confiance et sans crainte.. Les procédés utilisés ainsi que les priorités sont fixés en commun par les enseignants et les élèves, et l'on s'exerce à les utiliser.. Les résultats sont analysés et les conséquences en résultant pris en commun. Les procédés de retour peuvent aller de la simple évaluation avec points jusqu'à des pocédés exhaustifs tels que le SEFU („Schüler als Experten für Unterricht“) (Elèves experts de l'enseignement</p> <p>L'Évaluation Externe donne un retour par rapport à la systématique de l'utilisation du retour de la part des élèves (procédés pour la mise en pratique, utilisation par tous les enseignants, utilisation pour améliorer les cours).</p>

<p>2.5.3.1 Si nécessaire, les élèves ainsi que les tuteurs légaux seront conseillés systématiquement en matière d'apprentissage.</p>	<p>Le signe distinctif pour un conseil systématique en matière d'apprentissage consiste à l'ancrage de cette procédure dans l'école. Les élèves sont conseillés et soutenus individuellement afin d'approfondir leurs propres points forts et centres d'intérêts et d'être réceptifs vis-à-vis de nouveaux thèmes et défis. La base fondamentale pour les conseils portés aux élèves et tuteurs légaux par rapport au niveau d'apprentissage et développement dans les domaines spécifiques aux domaines des matières et transversalement, est constituée par des informations diverses ressortant d'analyses d'apprentissage de départ, d'observations de processus d'apprentissage, de vérifications de niveaux d'apprentissage, de plans de promotion ou d'informations similaires tout comme les auto-évaluations d'élèves. Les conseils sont formulés de façon claire et compréhensible pour les destinataires. (cela peut signifier aussi l'utilisation d'aides de communication).</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la prise en compte de sources d'information diversifiées, la formulation compréhensible pour les destinataires ainsi que par rapport à l'ancrage de la procédure consultative dans l'école.</p>
<p>2.5.3.2 Les tuteurs légaux sont conseillés systématiquement en matière d'éducation.</p>	<p>Complémentaire aux conseils donnés en matière d'apprentissage, l'école propose aux tuteurs légaux des conseils systématiques à un niveau élémentaire dans des questions d'éducation. Dans ce cadre les tuteurs légaux seront conseillés et soutenus de façon individuelle.</p> <p>La procédure consultative est adaptée de façon à atteindre compréhensiblement les destinataires. (inclus des aides à la communication) Dans ce cadre l'école travaille avec des institutions extrascolaires et présente en cas de nécessité ces possibilités consultatives aux tuteurs.</p> <p>L'école reçoit un retour concernant l'adaptation compréhensible pour les destinataires ainsi que pour l'ancrage du système consultatif dans l'école.</p>
<p>2.5.5.1 L'école dispose d'un management de transition pour les élèves.</p>	<p>Par gestion de transition l'on comprend un accompagnement à titre de conseil pour les élèves nouveaux-arrivés ou quittant l'établissement..</p> <p>On porte conseil aux élèves par rapport à leurs possibilités lors du parcours scolaire. Dans les écoles secondaires on leur propose en outre des conseils par rapport à leurs options professionnelles ou leurs choix d'études.. Ces offres incluent le cas échéant un soutien actif des élèves dans la recherche d'une place de formation.</p> <p>Dans ce cadre l'école assure que tous les élèves et leurs tuteurs légaux –en particulier aussi les personnes qui ne connaissent pas suffisamment le système d'enseignement en Belgique de l'Est- obtiennent des informations et des conseils utiles</p> <p>Le conseil s'étend aux transitions entre l'école maternelle et primaire, les différentes formes d'enseignement, les niveaux et différentes formes scolaires, entre l'école et la profession ainsi qu'entre l'école et la Haute Ecole/l'université.</p> <p>L'école coopère avec d'autres écoles et institutions accueillant et libérant des élèves afin d'assurer la continuité des processus en matière de culture et d'éducation.</p> <p>L'école reçoit un retour sur la systématique dans sa gestion de transition, c'est-à-dire son ancrage dans l'école et la coopération systématique avec d'autres écoles et institutions.</p>

Contenus du domaine 2: Enseigner et apprendre	
Aspect 2.6	Orientation vers l'élève et gestion de l'hétérogénéité
Critère d'évaluation	Explications et remarques
<i>Ce critère est avant tout observé et évalué dans le cadre des visites de cours (cfr. Enseignement/cours):</i>	
<p>2.6.1.1 <i>La planification des cours et la façon d'enseigner sont basées sur les prérequis des élèves.</i></p>	<p><i>Lors de la planification et de la mise en oeuvre du cours, l'interaction entre les différentes conditions de départ et potentiels des élèves est reflétée (p.ex. des développements d'apprentissage, des contextes culturels, des préliminaires familiaux, sociaux, religieux, des besoins et des intérêts, le sexe)) et des voies de développement individuelles sont possibles (p.ex. de parcours accélérés). Dans la mesure du possible il est tenu compte des conditions de départ par l'utilisation d'accès méthodologiques, de formes et de voies d'apprentissage différents. Les procédés et formes utilisés comme par exemple des énoncés différenciés satisfont à tous les élèves indépendamment de leurs prérequis.</i></p> <p><i>Les élèves ressentent les arrangements et processus d'apprentissage comme étant voués de sens, suivent bien le cours et peuvent introduire activement leurs intérêts et attentes.</i></p> <p><i>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle la planification des cours s'oriente aux besoins des élèves et jusqu'à quel point cette orientation est perceptible dans la mise en pratique des cours ainsi qu'en quelle mesure les élèves peuvent introduire leurs intérêts et attentes dans cette planification. Ceci comprend le retour donné par les élèves et les enseignants par rapport à la différenciation extérieure et intérieure et la mesure dans laquelle ces éléments sont visibles dans les cours.</i></p>

Contenus du domaine 2: Enseigner et apprendre	
Aspect 2.7	Langue d'enseignement et enseignement des matières sensible à la langue
Critère d'évaluation	Explications et remarques
<p>2.7.1.1 L'école promeut systématiquement et de façon coordonnée l'acquisition de la langue d'enseignement.</p>	<p>Ce critère d'évaluation se situe dans le contexte général de la langue d'enseignement et du cours de langue sensible à cette dernière.</p> <p>La promotion de l'acquisition de la langue d'enseignement par tous les élèves apparaît clairement à partir du moment où la langue est manipulée de façon consciente et où les élèves reçoivent des possibilités d'élargir leurs capacités linguistiques oralement et par écrit.</p> <p>Les enseignants de toutes les branches coopèrent dans le domaine du développement de la compétence linguistique et prennent tous ensemble la responsabilité pour la promotion du développement linguistique de chaque élève. et ce sur base de principes dont ils ont convenus en commun.</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle la promotion de l'acquisition de la langue d'enseignement a lieu et par rapport à des anomalies/particularités sous les aspects de la compréhensibilité et de caractère modèle de la manipulation de la langue par les enseignants et les élèves (adaptation à la situation, au destinataire).</p>
<p>2.7.2.1 Les compétences linguistiques des élèves avec d'autres langues d'origine sont reprises et prises en compte.</p>	<p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle les langues d'origine des élèves sont prises en considération de façon valorisante.</p>

Contenus du domaine 2: Enseigner et apprendre	
Aspect 2.8	Transparence, clarté et structure
Critère d'évaluation	Explications et remarques
<i>Ce critère est avant tout observé et évalué dans le cadre des visites de cours (cfr. Enseignement/cours):</i>	
<p>2.8.1.1 <i>Les processus et contenus de cours sont transparents et clairement structurés pour les élèves.</i></p>	<p><i>Dans un cours clairement structuré les méthodes utilisées, les contenus et les objectifs sont divulgués. Les méthodes, les contenus et leur coordination sont compréhensibles pour tous les élèves.</i></p> <p><i>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle les tâches, les approches, les objets des leçons et les objectifs sont perçus comme compréhensibles par les élèves. et à la mesure dans laquelle les objets du cours, les objectifs, les tâches et les approches ressortent clairement lors des observations des cours.</i></p>

Contenus du domaine 2: Enseigner et apprendre	
Aspect 2.9	Gestion de classe et arrangement des cours
Critère d'évaluation	Explications et remarques
<i>Ce critère est avant tout observé et évalué dans le cadre des visites de cours (cfr. Enseignement/cours)</i>	
<p>2.9.1.1 <i>L'école assure un emploi efficient des heures de cours.</i></p>	<p><i>Ce critère d'évaluation se situe dans la façon dont on tient une classe en général. Un cours donné de façon efficiente (p.ex. prévenant les perturbations) se trouve à la base d'un apprentissage prometteur.</i></p> <p><i>Une manière d'enseigner est considérée comme étant efficiente à partir du moment où le cadre temporel du cours est assuré, une perte de temps durant les processus de travail évitée. De plus les phases d'enseignement et les étapes de travail sont structurées et cohérentes et le rythme de tension et de détente est adapté au groupe des apprenants et par rapport au contenu de la leçon. Ce critère touche aussi bien le niveau systémique et organisatoire (p.ex. réglementation des pauses) que le niveau individuel (p.ex. ponctualité des enseignants et des élèves).</i></p> <p><i>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle le cadre temporel est assuré et le temps du cours est utilisé de façon efficiente.</i></p>

Contenus du domaine 2: Enseigner et apprendre	
Aspect 2.10	Climat d'apprentissage et motivation
Critère d'évaluation	Explications et remarques
<p><i>Le critère 2.10.1.1 est observé et évalué avant tout lors des visites de cours (cfr. Enseignement /cours).</i></p>	
<p>2.10.1.1 <i>L'enseignement et l'apprentissage ont lieu dans une atmosphère positive.</i></p>	<p><i>Une atmosphère positive se manifeste au travers de rapports patients, respectueux, confiants et valorisants, sans aucune crainte. Cela signifie une valorisation des contributions orales et écrites de tous les élèves et un accompagnement encourageant les voies d'apprentissage individuelles.</i></p> <p><i>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle les élèves et les enseignants rapportent une atmosphère respectueuse de valorisation, de confiance et d'encouragement dans des situations d'apprentissage à l'équipe d'Evaluation Externe ainsi que dans quelle mesure l'équipe d'Evaluation observe cette atmosphère dans les cours.</i></p>
<p>2.10.2.1 Les offres d'apprentissage sont présentées de façon à motiver les élèves.</p>	<p>Des offres d'apprentissage motivantes visent à promouvoir la disposition à l'effort. Les contenus et arrangements sont stimulants et attrayants (cfr. critère 2.2.2.1) pour les élèves et les enseignants et les renforcent positivement.</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle les élèves signalent que l'on suscite leur intérêt et leur attention et que les enseignants leurs paraissent intéressés et engagés; de plus dans quelle mesure les élèves se sentent renforcés positivement et pris au sérieux indépendamment de leurs performances et résultats</p>

Contenus du domaine 2: Enseigner et apprendre	
Enseignement /Cours	
Transparence et clarté	<p>cfr. commentaires de la fiche d'observation des cours (http://www.ahs-dg.be/desktopdefault.aspx/tabid-4798/8512_read-47235/)</p>
Orientation vers l'élève	
Orientation vers un problème	
Manipulation de la langue	
Temps d'enseignement et d'apprentissage	
Environnement d'apprentissage	
Atmosphère d'apprentissage	
Apprentissage autonome	
Pistes d'apprentissage individuel	
Travail en partenariat groupes	
Enseignement à la E11 entière	

Medias resp.instruments de E 12 travail	
--	--

Contenus du domaine 3: Culture scolaire	
Aspect 3.1	Conception démocratique
Critère d'évaluation	Explications et remarques
3.1.1.1 L'école a fixé avec tous les acteurs des règles de comportement et des procédures contraignantes concernant l'attitude vis-à-vis d'autrui et du bien matériel.	<p>Ce critère d'évaluation se situe dans le contexte général d'une culture de conception et de discussions démocratiques. Par là l'on entend une culture, à laquelle tous les acteurs de l'entourages d'apprentissage et de vie « école » participent. .</p> <p>Des règles de comportement et de procédures dans les rapports avec autrui et envers les biens matériels sont élaborés, décidés et connus par tous les acteurs (corps enseignant, tuteurs légaux, élèves, etc.).</p> <p>A cet effet l'attitude à adopter en situation de conflit et les procédures utilisées pour créer un consensus sont apprises et étudiées dans des rapports différents..</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle elle a fixé des règles de comportement et de procédures obligatoires en impliquant tous les acteurs</p>
3.1.1.2 L'école applique de façon conséquente les mesures dont il a été convenu en cas d'infraction de règles.	L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle elle assure que tous les acteurs se tiennent aux accords pris...Les mesures en cas d'infraction sont transparentes et sont mises en œuvre de façon équitable et conséquente. .
3.1.2.1 Le comportement vis-à-vis d'autrui est empreint de respect et d'un soutien mutuel	L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle les rapports avec autrui au sein de l'école et pendant les cours sont marqués par la valorisation, le respect et la confiance mutuels ainsi que par des vécus d'efficacité personnelle.
3.1.3.1 L'école fait participer les élèves aux processus de développement et de décisions.	L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle tous les élèves sont impliqués dans des processus de développement et de décisions.. Cela signifie que les élèves du secondaire sont informés sur les devoirs et fonctions du conseil des élèves et encouragés à y participer.ainsi qu'à des , projets concernant la vie scolaire.

3.1.4.1 L'école fait participer les tuteurs légaux aux processus de développement et de décisions.	L'école reçoit un retour par rapport à l'implication valorisante et la participation des tuteurs légaux à des processus de décisions et de développement. L'école encourage les tuteurs légaux à exercer des fonctions et les implique dans le travail des comités (p.ex. comité pédagogique).
3.1.4.2 L'école implique les tuteurs légaux de façon active dans la conception de la vie scolaire.	L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle elle informe à temps et de façon compréhensible les tuteurs légaux sur les activités de la vie scolaire et les incite à s'impliquer activement dans celle-ci.

Contenus du domaine 3: Culture scolaire	
Aspect 3.2	Gestion de la diversité et de la différence
Critère d'évaluation	Explications et remarques
3.2.1.1 L'école profite de la diversité au sein de son établissement pour concevoir la vie scolaire.	L'école considère la diversité, comme par exemple au niveau des opinions, des facultés, des origines et des orientations culturelles différentes, comme une partie importante de la vie scolaire et intègre celle-ci dans l'aménagement de la vie scolaire. Cela signifie que, par exemple, des caractéristiques culturelles soient visibles dans l'école, que l'on prenne en considération des perspectives diverses et que l'on profite des facultés et des connaissances diversifiées.
3.2.1.2 L'école promeut l'acceptation de la diversité et de la différence.	L'école préconise l'acceptation de la diversité et de la différence par tous les acteurs –avec toute la nécessité de débat que cette position implique. L'école effectue un travail préventif par rapport à l'exclusion et la discrimination et met un terme à ces dernières sous toutes ses formes. L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle les élèves apprennent à percevoir et accepter la diversité comme faisant partie intégrante de la vie scolaire.
3.2.2.1 Un débat sur les valeurs et les normes a lieu dans l'école.	L'attitude vis-à-vis de la diversité et de la différence suppose un débat au niveau de valeurs implicites et explicites et par rapport à des normes. Les élèves apprennent à connaître les diversités des orientations sociales, culturelles et religieuses et y réfléchissent. L'école promeut une attitude et une ouverture d'esprit respectueuses par rapport à des concepts et des styles de vie différents. L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle elle reflète des règles, des normes et des valeurs.

Contenus du domaine 3: Culture scolaire	
Aspect 3.3	Coopération et communication au sein de l'école
Critère d'évaluation	Explications et remarques
3.3.1.1 L'école assure le flux d'information entre tous les acteurs	<p>Dans le cadre de la coopération et de la communication intrascolaires il existe à l'école une culture de communication institutionnalisée entre tous les acteurs. Le savoir, les expériences et les planifications sont communiqués et transmis de façon formelle.</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle un flux d'informations systématique est visible. Le flux d'information a lieu d'une façon systématique à partir du moment où il a lieu suivant des procédures claires.. Il s'agit ici de mettre à la disposition de tous les acteurs les informations importantes pour chacun d'entre-eux, et ce d'une manière claire et compréhensible (p.ex. des événements actuels dans l'école, des mesures en perspective ou en cours au niveau du développement de la qualité, les décisions prises par les comités et la direction, transmission d'informations en cas de changement de personnel).</p>
3.3.2.1 Une coopération inter-professionnelle a systématiquement lieu dans l'école.	<p>Dans l'école sont établies de façon systématique des structures de coopération entre les différentes professions. La coopération et le travail en équipe fonctionnent.</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à un échange ayant systématiquement lieu entre les différentes professions dans le cadre de processus de travail scolaire (p.ex. le développement de la qualité, les projets, la vie scolaire).</p>
3.3.2.2 Les enseignants coopèrent systématiquement dans les domaines de l'enseignement et de l'éducation.	<p>Une coopération systématique des enseignants a lieu dans le cadre de structures de travail organisées, avec des missions et des objectifs clairs. Dans la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation des cours ainsi qu'en matière d'éducation, les enseignants travaillent tout aussi bien de façon spécifique à la branche que pluridisciplinairement. Une coopération réussie est visible dans des accords pris en commun, auxquels tous se tiennent..</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle les enseignants prennent des accords en commun et s'associent en matière de cours et d'éducation, surtout par rapport à la coopération dans et entre les différentes formes de réunions (p.ex. conseils de classe, réunions d'équipes et de niveaux, conférences spécifiques aux branches).</p>
3.3.2.3 Les enseignants profitent d'offres systématique pour visiter les cours des collègues et	<p>L'école reçoit un retour par rapport à l'établissement structuré d'hospitalités mutuelles sur base de critères et d'offres de conseils dans le cadre de la coopération des enseignants.</p>

se conseiller mutuelle- ment	
---------------------------------	--

Contenus du domaine 3: Culture scolaire	
Aspect 3.4	Conception de la vie scolaire
Critère d'évaluation	Explications et remarques
<p>3.4.1.1 L'école conçoit/propose une vie scolaire diversifiée.</p>	<p>Dans le cadre d'une vie scolaire conçue de façon diversifiée, les élèves ont la possibilité de profiter de différentes offres culturelles, scientifiques, techniques, médiatiques, linguistiques et sportives tout au long de leur scolarité.</p> <p>Dans le contexte d'offres variées de cours et en dehors de ces derniers (cfr. critère 2.3.1.1) l'école tient compte des conditions de départ et des potentiels des élèves qui diffèrent de l'un à l'autre (p.ex. origines culturelles, besoins et centres d'intérêt, développements et niveaux d'apprentissage, sexe) Les possibilités d'apprentissage satisfont à tous les élèves avec leurs besoins et leurs exigences variant de l'un à l'autre..</p> <p>Afin de créer une offre diversifiée l'école coopère avec des partenaires extrascolaires, p.ex. avec des académies de musique, des bibliothèques et des clubs sportifs.</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle elle offre un choix diversifié de possibilités d'apprentissage et d'expériences en dehors des cours et dans quelle mesure il ressort des documents et des interviews que ces offres tiennent compte des prérequis des élèves. Il y a également un retour dans le contexte du contenu des offres par rapport aux priorités documentées dans le projet scolaire.</p>

Contenus du domaine 3: Culture scolaire	
Aspect 3.5	Santé et exercice physique
Critère d'évaluation	Explications et remarques
3.5.1.1. Lors de la planification et conception de son offre éducative l'école prend soin d'un rythme raisonné.	<p>L'offre scolaire est rythmée selon les besoins des élèves, c'est-à-dire qu'il existe une rythmisation justifiée par rapport à une alternance entre des phases de travail et de détente. Il y a des conventions claires au niveau des possibilités de récréation et de détente par des temps et des lieux de pauses avec possibilité de retraite pour tous les acteurs</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle elle tient compte dans son planing du besoin de récréation et de détente des élèves.</p>
3.5.1.2 L'école propose aux élèves des offres relatives à l'éducation à la santé.	<p>L'école offre des mesures préventives à différents thèmes. L'éducation à la santé peut avoir lieu, à titre d'exemple, par des offres au niveau de l'alimentation, de la prévention à l'addiction et de la santé mentale. En cette matière l'école coopère avec les tuteurs légaux et partenaires externes..</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à l'ampleur et la diversité des contenus des offres en matière d'éducation à la santé.</p>
3.5.1.3. L'école propose aux enseignants ainsi qu'à tous les membres du personnel des offres relatives à la promotion de la santé et à la sécurité au travail.	<p>Les écoles sont tenues de veiller à la santé physique et psychique de ses collaborateurs. Des mesures prises à cet égard peuvent se traduire par exemple par la formation d'équipes, par la formation continuée, par le conseil, au travers de réglementations du temps de travail, par la création de lieux de travail pour les enseignants, par des locaux de retraite, etc.</p> <p>Ce critère n'est pas évalué. L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle l'équipe d'Evaluation perçoit des particularités dans les mesures prises dans le cadre de la prévention de la santé au travail ainsi dans le cadre de la réduction de stress physique et psychique dû au travail.</p>
3.5.2.1 L'école veille à proposer des activités physiques et sportives fiables au-delà du cours d'éducation physique.	<p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle elle propose aux élèves des activités physiques et sportives fiables au delà du cours d'éducation physique (aussi en coopération avec des partenaires extrascolaires)</p>

Contenus du domaine 3: Culture scolaire	
Aspect 3.6	Réseau et coopération avec l'extérieur
Critère d'évaluation	Explications et remarques
3.6.1.1 L'école coopère avec d'autres écoles dans son entourage.	Dans ce critère l'école reçoit un retour par rapport à la systématisation de sa coopération avec d'autres écoles de son entourage et allant au delà des coopérations dans le cadre d'une gestion de transition (cfr. critère 2.5.5.1), par exemple par rapport à sa coopération avec d'autres écoles au niveau d'offres éducatives en commun.
3.6.1.2 L'école s'intègre dans son environnement avec son travail.	Dans ce critère l'école reçoit un retour par rapport à sa participation aux activités et offres extrascolaires dans son entourage (p.ex. mise en réseau).
3.6.1.3 L'école coopère avec des institutions pédagogiques, culturelles et sociales ainsi qu'avec – le cas échéant – des institutions thérapeutiques et des entreprises	Dans le cadre des coopérations extérieures l'école travaille dans le but de la mise à disposition de son offre scolaire avec des institutions culturelles et sociales et éventuellement avec des entreprises (p.ex. des académies de musique, des ateliers créatifs, des bibliothèques, des musées et des clubs sportifs). Pour la promotion de la santé physique et psychique des élèves elle coopère avec des institutions pédagogiques et -le cas échéant- thérapeutiques. L'école a des interlocuteurs fiables pour des partenaires extrascolaires (p.ex. des enseignants conseils, des spécialistes socio-pédagogiques). Pour l'enseignement professionnel et technique ainsi que pour l'enseignement partiel, l'on prend en considération particulièrement la coopération avec des entreprises ou des entreprises de formation, des compagnies, des réseaux soutenant des mesures de l'agence pour l'emploi. L'école reçoit un retour par rapport à la systématisation de la coopération avec des partenaires extrascolaires.
3.6.2.1 L'école s'intègre dans son environnement avec son travail.	L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle elle utilise ses possibilités dans le contexte de son travail d'éducation et d'instruction pour soutenir l'échange d'élèves au niveau national et international et de coopérer au delà de la gestion de transition (cfr. critère 2.5.5.1) avec d'autres institutions d'instruction.

Contenus du domaine 3: Culture scolaire	
Aspect 3.7	Equipement et aménagement du bâtiment et du terrain scolaire.
Critère d'évaluation	Explications et remarques
3.7.1.1 L'école contribue à la propreté et à l'aspect soigné du bâtiment et du terrain.	Tous les acteurs se sentent responsables, dans le cadre de leurs possibilités, pour la propreté du bâtiment , des installations sanitaires et du terrain. L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle des accords ont été pris pour veiller à la propreté et à l'état soigné du bâtiment et si des personnes ou groupes de personnes prennent des charges et des responsabilités.
3.7.1.2 L'école utilise à bon escient les possibilités d'aménagement du bâtiment et du terrain.	L'école reçoit un retour par rapport à son utilisation des possibilités d'aménager le bâtiment et le terrain scolaire en faveur d'un espace de vie et d'apprentissage et dans quelle mesure les élèves sont impliqués dans ce processus. Elle reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle elle assume sa responsabilité par rapport aux besoins spécifiques de tous les élèves (p.ex.. accessibilité, liberté de mouvement). Dans son retour L'Evaluation Externe tient compte des données du bâtiment.

Domaine 4: Direction et gestion	
Aspect 4.1	Direction pédagogique
Critère d'évaluation	Explications et remarques
4.1.1.1 Le chef d'établissement a des objectifs clairs concernant le développement de l'école et particulièrement les cours.	<p>Par „chef d'établissement“ l'on entend ici la direction, la gestion, le contrôle et l'encadrement.</p> <p>Dans ce critère d'évaluation, l'Evaluation Externe donne un retour par rapport à la mesure dans laquelle la direction de l'école a des objectifs clairs pour l'école dans son ensemble et pour les cours.</p>
4.1.1.2 Le chef d'établissement veille à ce que les objectifs de l'école soient développés de façon participative.	<p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle le développement des objectifs a lieu en prenant compte des personnes concernées par le renforcement du travail en comités à l'aide de conférences, ainsi que par rapport à la mesure dans laquelle le chef d'établissement présente les objectifs pour le développement de l'école d'une façon appropriée et transparente</p>
4.1.1.3 Le chef d'établissement veille à la clarté et l'évidence des objectifs de l'école.	<p>Le chef d'établissement veille au développement d'objectifs clairs et nets dans le cadre de processus de participation et de formations de consensus, et qui seront documentées par écrit (cfr. critère 4.6.1.2).</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle les objectifs sont clairs et évidents.</p>
4.1.1.4 Le chef d'établissement dispose de stratégies pour la mise en application durable des objectifs de développement de l'école.	<p>Dans ce critère d'évaluation, l'Evaluation Externe donne un retour par rapport à l'ancrage systémique de la mise en pratique des objectifs. L'évaluation se rapporte à la reprise de perspectives de développement, la garantie que des objectifs ayant été élaborés en commun restent bien le fondement du travail scolaire, ainsi que par rapport à la manière (constructive) de gérer d'éventuelles résistances.</p>

<p>4.1.2.1 Le chef d'établissement veille à ce que les conditions générales pour assurer la coopération des différents acteurs soient données.</p>	<p>Par acteurs différents l'on entend les enseignants (y compris pour la promotion à bas seuil et d'intégration), les élèves, les tuteurs légaux ainsi que d'autres personnes de l'école comme les éducateurs, les surveillants extrascolaires ect.</p> <p>L'Evaluation Externe donne un retour par rapport à la mesure dans laquelle le chef d'établissement, p. ex. par la création de structures (telles que des capacités d'espace et temporelles), assure les conditions générales pour une coopération systématique dans et entre les différents groupes.</p>
<p>4.1.2.2 Le chef d'établissement entretient la communication avec le personnel de l'école.</p>	<p>Le retour de l'Evaluation Externe dans ce critère se rapporte à la systématisation, la régularité et la constructivité de la communication du chef d'établissement avec tous les acteurs de l'école.</p>
<p>4.1.2.3 Le chef d'établissement veille à la résolution de conflits au moyen de procédures dont il a été convenu.</p>	<p>L'Evaluation Externe donne un retour par rapport à la mesure dans laquelle le chef d'établissement veille à ce qu'il ait été convenu de procéder en matière de résolution de conflits, à la mesure dans laquelle ces derniers sont connus par tous les acteurs et à la garantie de pouvoir retravailler celles-ci (local, cadre temporel).</p>

Domaine 4: Direction et gestion	
Aspect 4.2	Organisation et gestion
Critère d'évaluation	Explications et remarques
<p>4.2.1.1 Les dispositions et directives légales sont interprétées par l'école de façon adaptée à chaque situation et appliquées de façon juridiquement correcte.</p>	<p>Ce critère se situe dans le contexte général de la responsabilité du chef d'établissement en matière d'interprétation de dispositions légales selon les situations et de l'application correcte des dispositions et directives légales.</p> <p>Ce critère n'est pas évalué. L'école reçoit un retour au cas où l'équipe d'Évaluation Externe percevait des anomalies par rapport au respect et à l'application des dispositions et directives légales (dans des décrets, des circulaires, des arrêtés).</p>
<p>4.2.2.1 Un travail planifié et ciblé de la part du personnel est soutenu par une délégation claire des tâches.</p>	<p>Ce critère se situe dans le contexte général de l'organisation et du contrôle de processus d'organisation administratifs.</p> <p>Le chef d'établissement fixe des accords par rapport à des projets de travail avec une délégation, et de la part du responsable de cette dernière il obtient régulièrement un compte-rendu sur l'état actuel du travail.</p> <p>L'Évaluation Externe donne un retour par rapport aux possibilités du personnel scolaire de travailler en toute responsabilité avec des attributions claires.</p>
<p>4.2.2.2 La répartition des tâches et les responsabilités au sein de l'école sont connues par tous les acteurs.</p>	<p>L'école reçoit un retour par rapport à la transparence et la clarté de la répartition des tâches et responsabilités pour tous les acteurs, par exemple sous forme d'un organigramme ou de dépliants informatifs.</p>

Domaine 4: Direction et gestion	
Aspect 4.3	Gestion des ressources et emploi du personnel
Critère d'évaluation	Explications et remarques
4.3.1.1 L'utilisation des ressources est planifiée de manière participative et appliquée de façon transparente.	Ce critère se situe dans le contexte général de la gestion des ressources et de l'emploi du personnel. Dans ce critère l'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle les groupes ou les organes concernés obtiennent, dans le cadre des possibilités et obligations juridiques, un aperçu transparent de l'utilisation de ressources personnelles et financières et par rapport à la mesure dans laquelle ils sont impliqués dans la planification.
4.3.1.2 Les ressources sont utilisées de façon adéquate..	Dans le contexte d'une utilisation adéquate des ressources, le chef d'établissement épuise toutes les possibilités pour mettre a disposition les ressources financières et personnelles, orientées vers le projet scolaire et le développement de l'école. Pour ce qui est de la planification et l'utilisation des ressources, l'on tient compte des aspects pédagogiques, économiques, écologiques, sanitaires et légaux. . Ce critère n'est pas évalué. L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle l'Évaluation Externe perçoit des anomalies dans l'utilisation des ressources, p.ex. en rapport avec des aspects pédagogiques, économiques, écologiques et sanitaires.
4.3.2.1 Les cours de remplacement sont organisés de façon à garantir la continuité des contenus.	Dans le cadre de ce critère l'école reçoit un retour par rapport à la fiabilité des offres de cours et dans quelle mesure elle planifie de façon anticipative afin d'éviter des annulation de cours. La fiabilité est assurée à partir du moment où un cours qui saute est remplacé par une autre offre de cours.
4.3.2.2 Les cours de remplacement sont organisés de façon à garantir la continuité des contenus.	Dans le cadre de ce critère l'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle il a été convenu et est mise en oeuvre la continuité des contenus spécifiques aux branches, c'est à dire que la transmission de contenus a lieu sans ruptures ou interruptions subites. La transmission continue de compétences/savoir est assurée.

Domaine 4: Direction et gestion	
Aspect 4.4	Développement du personnel
Critère d'évaluation	Explications et remarques
<p>4.4.1.1 Le développement du personnel est basé sur des objectifs de développement scolaire et individuel.</p>	<p>Dans le contexte du développement du personnel le chef d'établissement conçoit les attributions des collaborateurs de façon à servir au développement individuel ainsi qu'à couvrir les besoins de l'école aux fins de la réalisation de ses objectifs..Le nouveau personnel de l'école est systématiquement soutenu et informé (p.ex. par rapport à des interlocuteurs concrets, des documents pouvant servir de soutien à titre indicatif). Lors de la délégation de tâches scolaires le chef d'établissement tient compte de besoins et facultés du personnel.</p> <p>L'Évaluation Externe donne un retour par rapport à la mesure dans laquelle sont pris en considération, dans le cadre du développement du personnel, aussi bien les objectifs de développement individuels du personnel (établi et nouveau) que les objectifs de développement de l'école.</p>

Domaine 4: Direction et gestion	
Aspect 4.5	Formation continuée et planification de la formation continuée
Critère d'évaluation	Explications et remarques
<p>4.5.1.1 La planification des formations continuées tient compte des objectifs, des tâches et des besoins en matières personnelles de l'école.</p>	<p>Un systématique dans la planification des formations continuées est visible à partir du moment où sont développés des objectifs et des mesures de formation continuée sur base d'une évaluation de besoins (à plus long terme). Cela comprend entre autre l'adaptation/le réajustement de la planification selon les résultats ressortant d'évaluations internes et externes et autres de l'école (p.ex. des analyses du niveau actuel du quota des doublants, du changement d'école etc.), mais aussi le réajustement selon les résultats ressortant de processus de retour/feedback. (p.ex. des élèves).</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle la planification des formations continuées s'oriente aux objectifs, devoirs et besoins spécifiques en matières de l'école.</p>
<p>4.5.1.2 La planification des formations continuées tient compte des qualifications et de besoins de développement du personnel.</p>	<p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle la planification régulièrement actualisée des formations continuées prend en considération les qualifications et les besoins de développement du personnel (y compris des membres de la direction).</p>
<p>4.5.1.3 Les compétences acquises par formation continuée sont utilisées systématiquement pour le développement de la qualité scolaire.</p>	<p>L'école reçoit un retour par rapport à la systématique dans l'échange de résultats et de conclusions ressortants des formation continuées et par rapport à la garantie de la durabilité de la mise en pratique. Cela signifie aussi la prise de responsabilités de la part des membres du personnel (y compris de la direction) concernant la sauvegarde et le développement continu de leurs connaissances et facultés spécifiques aux matières qu'ils enseignent et extradisciplinaires.</p>

Domaine 4: Direction et gestion	
Aspect 4.6	Stratégies pour le développement de la qualité
Critère d'évaluation	Explications et remarques
4.6.1.1 L'école dispose d'un procédé structuré pour guider les processus de développement de la qualité scolaire.	<p>La qualité du développement scolaire est une entité dans laquelle le développement scolaire, organisationnel et relatif au personnel sont systématiquement en rapport l'un avec l'autre.</p> <p>Un développement de la qualité dans cette perspective est marqué par une planification ciblée à court, moyen et long terme et est basé sur une évaluation détaillée des expériences faites lors du travail quotidien ainsi que d'une évaluation interne et externe à partir de critères bien définis.</p> <p>L'Évaluation Externe donne un retour par rapport à la mesure dans laquelle l'école dispose d'un procédé structuré pour le contrôle du développement de la qualité.</p>
4.6.1.2 L'école utilise le projet scolaire comme principal instrument de pilotage dans le cadre du développement de la qualité.	<p>Le travail au projet scolaire est un processus continu qui signifie la participation de différents comités scolaires. Le projet scolaire a besoin d'être actualisé régulièrement de façon à saisir les développements et changements qui ont lieu au niveau scolaire et dans le but de garantir la mise en oeuvre des processus en découlant.</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la mesure dans laquelle des changements sont repris dans le projet scolaire et utilisés pour des processus en découlant.. Le degré participatif du projet scolaire est également pris en considération.</p>
4.6.1.3 Le projet scolaire décrit de manière cohérente le niveau de développement actuel ainsi que les projets de développement.	<p>L'école fixe les niveaux et projets de développement dans son projet scolaire, basés sur les objectifs, les priorités et formes d'organisation de son travail pédagogique.</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à la cohérence de sa description du niveau et des projets de développement dans le projet scolaire.</p>
4.6.2.1 L'école rassemble les informations et données importantes pour le développement de la qualité.	<p>Les évaluations sont des éléments fondamentaux pour un développement de qualité basé sur des données bien spécifiques. Soit l'école dispose d'un répertoire d'instruments et de procédés adéquat pour l'acquisition d'informations et de données, ou bien elle charge des personnes/institutions externes d'acquies des données servant à établir des bilans internes. Les processus et instruments d'évaluation sont pris en vue sous l'angle des efforts investis par rapport au rendement, la maniabilité et viabilité des résultats.</p> <p>L'école reçoit un retour par rapport à l'utilisation d'instruments et de procédés pour l'acquisition d'informations et données et, le cas échéant, de l'intégration de tiers pour l'obtention d'informations et de données dans des domaines relevant pour le développement de la qualité (p.ex. cours, vie scolaire, direction).</p>

4.6.3.1

Les informations et données dont de l'école dispose sont utilisées pour garantir et développer de la qualité scolaire.

L'école reçoit un retour par rapport à sa façon de gérer des données internes (p.ex. taux de réussites, de passages) et externes (p.ex. de travaux comparatifs) et de résultats d'évaluations.

Dans ce cadre l'Evaluation Externe prend en vue la façon de gérer des données et non les résultats concrets. La systématique des processus de dépouillement sont reflétés.